

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Luc HENAFF centre canin kerdrein 29150 Cast
SIRET 33299172800020 N° affiliation DIREECTE 53290425129

Autorisation d'exercice en application de l'article R. 625-6 du code de la sécurité intérieure CNAPS N°FOR-029 2022 08 30 20170588558 l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance public L.612-14 livre VI/ Certificat QUALIANOR N° 104 SP Indice 4- Validé DATADOCK-tva non applicable article 293b

Activité de Surveillance humaine / Gardiennage – MAC aps



A.P.S. Reconduction
Agent Prévention Sécurité

critère 1 **Intitulé de la formation : A.P.S. « agent de prévention et de sécurité »**

Objectif : obtenir la carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine

Réglementation : Agent de prévention et de sécurité N° de fiche RNCP34649 *Enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles*

Agent de prévention et de sécurité- Niveau 3 en date du 28 MAI 2020

Donnant l'aptitude professionnelle en surveillance humaine

Préambule et suivant l'arrêté du 27 juin 2017 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle relatif à une activité de surveillance et de gardiennage NOR: INTD1715866A Version consolidée au 29 octobre 2017 Pour l'obtention de la carte professionnelle mentionnée à l'article L. 612-20 du code de la sécurité intérieure autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611- 1,

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact



Intitulé de la formation	Lien vers RNCP	Lien vers CERTIFICATION info	Code CPF	Début de validité Fin de validité En cours de reconduction	Organisme
Agent de prévention et de sécurité	34649.	73639	189692		Centre canin de Cast

1 Objectif : obtenir la carte professionnelle de surveillance humaine

Prérequis :

Pour accéder à la formation :

Être majeur à l'entrée de formation, recommandation : être mobile et posséder un véhicule

Casier judiciaire N° 3 vierge et obtenir la demande d'autorisation préalable de formation aux métiers de la sécurité auprès de l'institutionnel conformément au décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 « le candidat sera accompagné par le centre pour la validation au CNAPS ».

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Test écrit-calcul et entretien en face à face.

- Etre capable de lire et écrire en Français et de comprendre un texte.
 - Cet agent sera compétent en secourisme- le centre prépare au secours à personne « SST » et en incendie : équipier de première intervention (EPI) - équivalence possible SSIAP1 pour ce module) dans le cas où le candidat a déjà les compétences en amont il sera dispensé des modules.
 - le candidat sera convoqué pour une information collective et ou un entretien individuel.

Aptitude : capacité d'appliquer un savoir à la suite du face à face et de le comprendre pour l'utiliser dans un savoir-faire « mise en application et des gestes professionnelles ».

Compétence : Maitriser les savoirs et savoirs faire pour l'exécution des blocs de compétences en lien avec la certification et aux exigences réglementaires.

Durée : la formation est réglementée, elle se prépare au minima à 175 h

Modalités et délais d'accès : la durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois (délai d'obtention de l'autorisation d'entrée en formation).

Tarifs : les conditions tarifaires sont net de tva et sans ajout tel que frais d'inscription, Le cout horaire est de huit euros soixante-dix par heure. Un contrat et une convention régleme les conditions générales de vente.

Contacts : téléphone : 06 82 67 43 57 ou par email : luc.henaff@wanadoo.fr

Méthodes mobilisées : Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont : en présentiel, en face à face, utilisation de méthode adaptée : inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation des blocs de compétence,

Conseil de perfectionnement : présidé par la direction et la gestionnaire du centre, ils prennent en charge les dossiers concernant les évolutions des programmes de formation, dans leur orientation comme dans leur mise en œuvre.

Ils réunissent chaque fois un panel de professionnels qui peuvent être différent en fonction du sujet traité.

Le plus souvent, les sujets traités sont du niveau de l'organisation ou sur la partie technique de formation, ils peuvent relever de compétences transversales pour lesquelles il faut bien cadrer le rôle et les enseignements proposés par l'Ecole, et les modalités de formation à mettre en place.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

On a pu ainsi sur les derniers conseils de perfectionnement réfléchir aux thématiques suivantes :

- Le travail collaboratif : méthodes et outils. Les élèves sont force d'innovation dans le centre aussi par les moyens qu'ils utilisent pour monter les projets qui leur sont confiés. C'est un atout important de savoir s'organiser et travailler collectivement et être force de proposition sur les méthodes.
- Modalités pédagogiques : place de méthode innovante, attendus des organismes, retour d'expérience du centre.
- Énergétique et pédagogique : décroisonner les enseignements et proposer des sessions de formation en mode projet à des groupes d'élèves. Retour d'expérience et mise en place des projets

Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire à la fin de la prestation et en cours sont : évaluation ponctuelle, sommative et formative, test en blanc.

Accessibilité aux personnes handicapées : les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation d'handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).

Les personnes handicapées légers peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis, le centre souhaite une rencontre pour un entretien, le prescripteur est aussi un acteur essentiel dans le projet, le centre souhaite cet accompagnement en amont. A partir de cet entretien le centre proposera une adaptation en formation et une demande auprès du jury pour un éventuel aménagement ou accompagnement sur un ou des blocs de compétence. Le référent du centre est le directeur. Le public est accueilli préalablement avant l'entrée en formation pour évaluer le projet avec les documents des équipes TH. **Voir la fiche handicap- internet-ressource**

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : **Hénaff luc**

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

VAE APS

La demande est faite soit par courrier ou par mail, l'étude du parcours est effectuée par deux documents : le CV à jour, les annexes et justificatifs ainsi que la Fiche d'auto-évaluation proposée par le centre .

La restitution est possible si le candidat entre dans le cadre de la vae, il lui est alors proposé le livret 1 de recevabilité en référence au décret du 31 octobre 2019

Le demandeur transmet le livret 1 accompagné du document VAE recevabilité et les pièces annexées.

La recevabilité est communiquée « lettre de recevabilité » au candidat ainsi que le livret 2 informatisé comprenant 4 fiches.

Les fiches sont intitulées par bloc de compétence, le candidat devra prouvé son expérience et son vécu , il sera accompagné soit en présentiel ou en distanciel.

Le candidat se présentera au jury VAE avec son livret 2 pour expliquer ou défendre ou prouver son expérience

Le jury délibère et octroi en totalité ou en partiel la certification en lien avec les blocs.

2 Indicateurs de résultat 2 niveaux sont présentés ci-dessous :

1 Mesure de la prestation formation

Et

2 Mesure concrète des résultats

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Mesurer les progrès, les résultats, et donc l'efficacité d'un programme de formation est essentielle pour pouvoir évaluer l'évolution des collaborateurs, et aussi pour comprendre ce qui a eu plus ou moins d'impact en termes de contenu par exemple. En matière de formation, il existe plusieurs indicateurs de performance qui participent à l'amélioration du dispositif". Zoom sur cinq essentiels...

1/ Mesure de la prestation formation

Taux de participation

L'un des indicateurs principaux et les plus élémentaires est le **taux de participation**. Il évalue le nombre de stagiaire qui ont rejoint la **formation** et le nombre de demande pour entrer en formation (info collective). Cet indicateur permet d'analyser l'attractivité et la diffusion de la formation ; il constitue la base pour comprendre quelle est la portée de la communication du plan de formation, en plus des facteurs (goûts, besoins...) qui peuvent susciter l'intérêt du public touché.

Cout de la formation

Cas de l'offre régionale « QUALIF EMPLOI »pris en charge à 100% Cas générale de base 8,30 de l'heure

Taux d'abandon

Le taux d'abandon évalue quant à lui le nombre de stagiaires qui ont, à un certain moment, abandonnés le **programme de formation**. Ces données sont utiles pour vérifier s'il y a quelque chose à modifier ou à mettre à jour dans les parcours : s'il y a des questions les pratiques, les difficultés rencontrées ou encore si les stagiaires obtiennent réellement ce qui a été promis pendant et à l'issue de la formation. Le niveau d'abandon au centre est très faible, voir inexistant.

Durée de la formation

La durée du dispositif est réglementée par les autorités, le minimum est de 175 h, la durée est traçable, et organisée en : groupe, individualisée .

Taux d'engagement

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

C'est l'indicateur le plus important de tous ! En général, la plupart des apprenants s'abreuvent du contenu présent dans le parcours de formation, mais peu réagissent et interagissent. Les méthodes « participatives pour exemple » ou autre méthode pédagogique donnent de l'attractivité en formation tout en mesurant la quantité et la qualité des interventions.

Taux de satisfaction

Au moment du bilan final de formation, mais aussi en cours de formation le niveau de satisfaction générale est attendu : une fiche cliente et une fiche entretien est mise en œuvre exemple : *si l'animation est facile à utiliser, si les formateurs sont professionnels et captivants, si les contenus de formation en ligne sont adaptés au profil de l'apprenant..., alors la mission est remplie.*

Pour obtenir des données concrètes et définir au mieux les améliorations à mettre en œuvre, il est crucial que les employés se sentent à l'aise et soient les plus honnêtes possibles en donnant leurs retours d'expérience. Il est fréquent qu'ils soient intimidés sur le fait de s'exprimer au sujet de leur formation, donc leur donner la liberté d'exprimer leur opinion est d'une importance capitale.

2/ mesure concrète des résultats ; Adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis. Les informations sont archivées par session, le centre effectue un suivi des formations : avant « fiche individuelle » pendant, et à l'issue les résultats sont conformes à une saisie formelle le PV d'examen ainsi que le « bilan qualitatif » puis à un an « suivi des parcours à l'emploi » via une fiche (fiche 11) fiche interne du centre.

Le public accueilli est issu pour 80% de demandeur d'emploi, pour le reste le public est en reconversion ou dans le cadre salarié (exemple le MAC).

Le public est en majorité dans une tranche d'Age de 20 ans à 35 ans.

La parité H/F est respecté, les publics sont en majorité des Hommes à 70%

Information sur les taux d'obtention de la certification :

Plus de 90% de réussite en tenant compte des candidats repêchés, pour les autres soit ils ne se représente pas ou subissent un ou deux autres échecs ce qui amène une nouvelle orientation. Le pourcentage correspond à un groupe de stagiaire (12).

Le taux d'abandon : 0

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Le taux de retour d'enquête : 100%

Le taux de résultat « retour à l'emploi est à la sortie est de plus de 85% et à 6 mois 100%

Suivi du CENTRE par SESSION

La certification critère

La certification est validée en 1 UV, mais pour la certification il faut donc obtenir les 4 UV. La certification est de niveau 3 (niveau CAP) le niveau permet dans certain cas le pré requis au concours administratif.

Suites de parcours et les débouchés. Les placements sont en grande majorité : vers les petites moyennes et grandes entreprises du grand ouest ; La finalité de l'entreprise de prévention et de sécurité, consiste à apporter, sur les lieux qui lui sont confiés, des prestations de surveillance, de prévention et d'intervention. L'objectif est d'assurer, individuellement, collectivement ou en binôme, la sécurité des biens et des personnes, de prévenir les sinistres, dégradations, intrusions, vols, actes de violence et d'apporter assistance aux personnes en cas de besoin, tout en faisant appel, éventuellement, aux moyens d'intervention adaptés.

Taux de l'insertion professionnelle

Le suivi individuel des candidats de la formation se fait par session et en plusieurs étapes : A la sortie-à six mois et possibilité à un an et plus, la certification demande lors de saisine de renouvellement les preuves et le taux. Le centre le fait de manière : mail-téléphone ou rencontre au centre, la

fiche 11 et fiche contact sont les outils de saisie.



Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Collecte d'informations des parties prenantes : Les enquêtes en ligne, par téléphone et courriel sont les méthodes de recherche utilisées par le centre Elles utilisent des questions fermées et à choix multiple et l'analyse statistique. Les taux de réponse augmentent avec le niveau d'intérêt des personnes dans le projet, pour les parties prenantes stagiaires et le retour à l'emploi nous avons un retour de plus de 85 % les manques sont : déménagement-plus de contact téléphonique et ou adresse mail-sans réponse. Pour les parties prenantes décideurs et ou entreprise la fiche satisfaction est communiquée mais souvent sans réponse.

Communication avec les parties prenantes Tableau de synthèse

Groupe	Intérêt	Risque	Canaux de communication	Fréquence
Direction	Contrôle des process et des réponses règlementaires	Réticence au changement d'outils ou process	Réunions formelles	A chaque dispositif et lors de veille
Client stagiaire	Satisfaction formation Nouvelle orientation et retour à l'emploi	Acquisition de nouvelles compétences	Email-portable-courrier -rencontre	A chaque fin de formation
Donneur d'ordre	Respect des cahiers des charges et des résultats	Non-conformité	Courrier	A chaque action

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

FICHE METIER

Ces missions s'exercent à la demande des intéressés, à l'intérieur ou à l'extérieur de sites privés, et sur des sites publics sous autorisation préfectorale ponctuelle.

Il est amené à opérer :

- Industrie : usines, entrepôts, parcs technologiques, zones d'activités, chantiers du BTP, ...
 - Événementiel : lieux sportifs récréatifs et culturels ; dans les zones dites »fan zone » sous autorisation
 - Tertiaire : bureaux, parcs d'affaires, administrations, services publics, sites hospitaliers, organismes bancaires, lieux et établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), Entreprise en charge de manifestation à caractère événementiel, ...
 - Commerce, grande distribution : magasins, centres commerciaux, entrepôts, bases logistiques, ...
- Passerelle possible : -Sites sensibles et stratégiques : centrales nucléaires, raffineries, usines « Seveso », sites classés, plates-formes portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, arsenaux militaires, ...

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

La VAE APS

Validation des acquis de l'expérience grande ligne

Préambule

*Vous souhaitez concrétiser un **nouveau projet** professionnel ou **évolué** au sein de votre entreprise. Vous pouvez bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE), si vous exercez actuellement une activité professionnelle. La VAE vous permet de **valoriser vos compétences** afin d'obtenir un **diplôme**. En octobre 2017, ce dispositif a fait l'objet de plusieurs modifications. Des changements de forme sont intervenus en 2018...*

Sommaire

1. La durée minimale d'activité obligatoire est de 1 an
2. Les périodes d'activité prises en compte pour ouvrir droit à la VAE
3. Le droit à l'information sur la VAE

La durée minimale d'activité obligatoire est de 1 an

Depuis octobre 2017 (1), la **durée minimale d'activité obligatoire** pour bénéficier de la VAE est de **1 an** (2).

Cette année d'activité requise est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans l'entreprise.

Il n'est pas nécessaire que l'année minimale d'activité soit continue.

Par arrêté publié le 1er février 2018, un nouveau **formulaire Cerfa** de demande de recevabilité de la VAE a été édicté. **Une notice explicative** permet de remplir correctement le document.

Le nombre de demande est limité :

- À une par an pour un même diplôme ;
- À trois par an pour des diplômes différents.

Les périodes d'activité prises en compte pour ouvrir droit à la VAE

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Plusieurs **périodes d'activité** peuvent être prises en compte pour bénéficier du dispositif de la VAE (2).

Il s'agit d'activités :

- Salariées ou non salariées ;
- Bénévoles ;
- De volontariat ;
- Exercées par une personne ayant ou travaillant dans le domaine de la sécurité public ;
- Exercées par une personne dirigeante d'une entreprise de sécurité ;
- Exercées par équivalence par une personne et dans les domaines transversaux ;

En présence d'**activités réalisées en formation initiale ou continue**, il est possible de prendre en compte d'autres périodes telles que :

- La période de formation en milieu professionnel ;
- La période de mise en situation au niveau professionnel ;
- Le stage pratique ;
- La période opérationnelle à l'emploi ;
- La période de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion (CUI).

Notez que l'année d'activité exercée doit être en rapport direct avec le diplôme ou le titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est recevable. La recevabilité est en lien avec les exigences du Ministère de l'intérieur et la sécurité privé.

PROCESS simplifié

Contactez le centre pour plus d'information, chaque cas sera personnalisé formalisé par : une fiche de renseignement VAE, une fiche d'auto-évaluation et un CV

Le livret 1 sera la recevabilité un courrier vous sera adressé preuve de la recevabilité

Puis le livret 2 sera à saisir informatiquement suivant une expérience et ses 4 fiches

En finalité vous serez reçu pour un entretien devant le jury

La sanction sera : validation en totalité ou validation partiel suivant les blocs de compétences

Références :

(1) Décret n°[2017-1135](#) du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

(2) Article [R335-6](#) Code de l'éducation

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

(3) Arrêté du [29 novembre 2017](#) fixant le modèle de formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience »

(4) Article [L6315-1](#) du Code du travail

(5) Article [R6421-1](#) du Code du travail

Et le décret d'octobre 2019 VAE en centre Taux de réussite 100%

critère 2

4 Analyse des besoins du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné (s).

Le centre analyse et conseille les entreprises dans un démarche de formation en interne et ou dans le cadre règlementaire des MAC. Fiche conseil -veille règlementaire des exigences du Ministère-échange documentaire pour l'analyse de la demande.

Concernant les publics demandeurs d'emploi ou en reconversion, le centre demande en amont un entretien avec le financeur ou le conseillé en insertion, soit par une fiche de liaison, soit par une « prescription » pour les moins de 26 ans. Ensemble l'analyse permet le positionnement en formation ou pas, exemple pré-requis.

VAE

VOIR ci-dessus VAE APSE

5 Les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation sont définis :

Le besoin du bénéficiaire est analysé sous plusieurs formes : fiche de liaison et recevabilité entretien, CV, motivation, et test d'entrée, l'autorisation d'entrée en formation est alors demandée.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Les objectifs sont définis par le centre sous réglementation des exigences du Ministère de l'intérieur, ils sont réglementés et conformes aux exigences, autorisation d'exercer, audit du centre, cahier des charges de la certification, les évaluations se font soit par les autorités sur site et pour l'audit annuel. Une déclaration est enregistrée au certificateur- PV d'ouverture et déclaration au CNAPS.

Les contenus et modalités de mise en œuvre sont : Le déroulé pédagogique est conforme aux exigences tant à son contenu comme à sa durée. Les évaluations se font tout au long de la formation y compris à la certification.

VOIR ci-dessus VAE APSE

Rappel : Les UV doivent être capitalisable pour l'obtention du titre VAE ou INITIALE

L'adéquation entre les exigences et la certification est enregistrée au RNCP et validé par la DLPAJ qui en amont donne la recevabilité de celle-ci nous pouvons raisonner en synthèse par la capitalisation des UV présentés ci-dessous

Intitulé des U.V	Descriptif et modalités d'évaluation
1 : Respecter le cadre légal et réglementaire y compris dans les grands évènements.	Epreuve sur table écrite « question- réponse » en temps limité et annoncé, en autonomie
2 : Evaluer, mettre en œuvre les actions de prévention en prenant en compte tous les moyens	Mise en situation pratique reconstituée, cas concret.
3 : Mettre en œuvre les gestes professionnels, intervenir en respectant les consignes y compris la technique de palpation	Mise en situation pratique reconstituée, cas concret. 2 composantes pour cette épreuve : 1. situer son environnement professionnel -2. Effectuer des gestes liés aux évènements
4 : Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit	Suivant deux composantes pour cette épreuve : 1. Communication orale -2. Rendre compte par écrit

6 contenu et modalité de mise en œuvre de la prestation adaptés aux objectifs et aux publics :

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Le parcours est obligatoirement en référence avec les exigences du Ministère à minima 175 h et tracé

- Dossier formateur du centre
- Dossier pédago du stagiaire
- Carnet de bord du stagiaire
- Référentiel de la certification en UV
- Chaque module est évalué et tracé y compris des examens en blanc et des évaluations ponctuels pratique et théorique
- Etat de présence

Les modalités techniques et pédagogique de la formation sont fondées sur :

- 1 - Le face à face et en présentiel en groupe et en individuel soit en inductive ou en déductive
 - Les échanges de pratiques et théorique
 - l'accompagnement professionnel personnalisé en fonction des besoins (coaching),
 - l'apprentissage par l'exemple
 - l'utilisation de produits pédagogiques standardisés (dossier pédagogique-valise pédagogique, didacticiels, auto-évaluation etc.)
- 2- La formation en stage avec tutorat, immersion en entreprise (convention de stage).

Garantir l'adéquation du ou des contenu(s) de la prestation aux exigences de la certification visée.

Le contenu du dispositif doit garantir l'objectif de la certification, le centre met en œuvre la traçabilité de celui-ci :

Le référentiel de certification et les exigences du Ministère ainsi que le référentiel APSE

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

La certification est obtenue après vérification des documents et des états de présence du candidat, il pourra alors se présenter à l'examen APS

La VAE APS

Le process Entretien, en face à face et ou en distanciel = accompagnement, durée variable

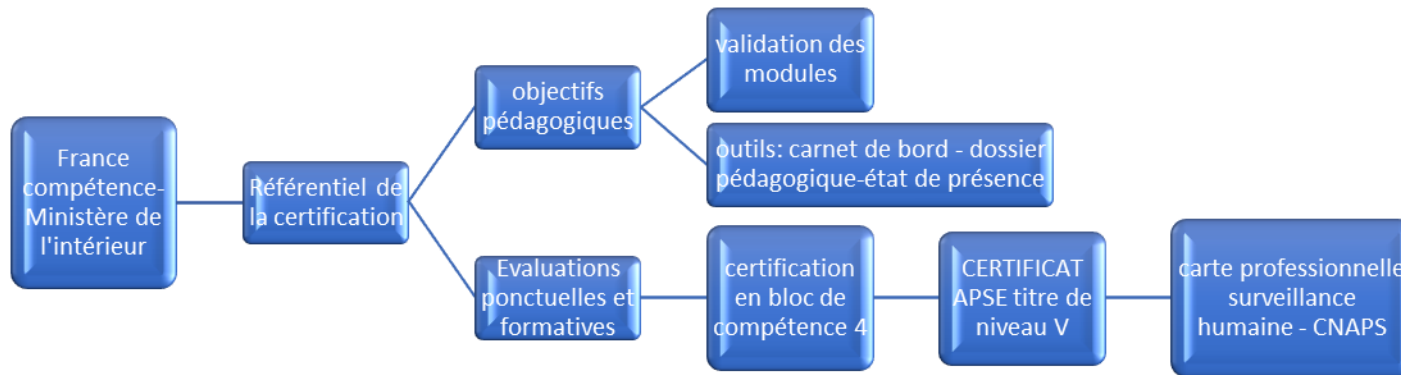
Demande du CV et renseignement de la fiche dite « auto-évaluation » Evaluation des acquis par le centre certificateur, des formations acquises et des modules mis à jour.

Diagnostic et la préconisation du parcours = format du parcours pour :

Recevabilité - Livret 1 transmission du livret 2 avec accompagnement et proposition de passage devant le jury et sa date.

7 Tableau croisé

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact



8 Procédure de positionnement et évaluation à l'entrée de la formation :

La mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations

Les dispositifs de formation peuvent être organisés suivant différentes modalités pédagogiques, distinctes ou complémentaires :

Diagnostic préalable – Pré requis : les étapes sont définies suivant un ordre chronologique présenté ci-dessous

Validation du projet-

Entretien- information collective-

Tests d'entrée : écrit compréhension du texte et réponse écrite, calcul simple, demande d'autorisation d'entrée en formation si validation.

Positionnement possible en fonction des acquis exemple : carte SST à jour

Demande d'autorisation d'entrée en formation via le cerfa CNAPS signé par le centre de formation.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Les modalités de la formation sont fondées sur :

- 1 - Le face à face et en présentiel en groupe et en individuel soit en inductive ou en déductive
 - Les échanges de pratiques et théorique
 - l'accompagnement professionnel personnalisé en fonction des besoins (coaching),
 - l'apprentissage par l'exemple
 - l'utilisation de produits pédagogiques standardisés (dossier pédagogique-valise pédagogique, didacticiels, auto-évaluation etc.)
- 2- La formation en stage avec tutorat, immersion en entreprise (convention de stage).

Garantir l'adéquation du ou des contenu(s) de la prestation aux exigences de la certification visée.

Le contenu du dispositif doit garantir l'objectif de la certification, le centre met en œuvre la traçabilité de celui-ci :

Le référentiel de certification et les exigences du Ministère

- Dossier formateur du centre
- Dossier pédago du stagiaire
- Carnet de bord du stagiaire
- Référentiel de la certification en bloc de compétence
- Chaque module est évalué et tracé y compris des examens en blanc et des évaluation ponctuel pratique et théorique

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

La VAE APS

Le process :

Entretien, en face à face et ou en distanciel = accompagnement, durée positionnée. Document de positionnement : CV attestations diplômes et renseignement de la fiche dite « auto-évaluation »

. Evaluation des acquis par le centre certificateur, des formations acquises et des modules mis à jour. Diagnostic et la préconisation du parcours = format du parcours pour :

Recevabilité - Livret 1 transmission du livret 2 avec accompagnement

et

Proposition de passage devant le jury et sa date.

Délibération : remise des blocs UV en partiel ou en totalité- dans ce cas une formation est proposée.

PS/ Le portail of.moncompteformation.gouv.fr s'enrichit de nombreuses informations pratiques qui vous aideront à charger votre catalogue de formation sur la plate-forme EDOF.

